

«Civilité» «Nom» «Prénom»  
«Titre»  
«Adresse\_1»  
«Adresse\_2»  
«Adresse\_3»  
«Adresse\_4»

Mésanger le 20 juin 2009

«Civilité»,

L'arrêté préfectoral du 25 mars 2003 relatif au centre d'exploitation technique - CET - sis au lieu dit " La Coutume " sur la commune de Mésanger prévoit une autorisation d'exploitation jusqu'en 2017.

Au vu du tonnage annuel des déchets enfouis, il est fort probable que la capacité d'enfouissement sera atteinte dès 2013.

Une réflexion sur le traitement des déchets en Pays d'Ancenis doit être rapidement engagée.

Divers scénarii sont possibles.

Toutefois afin de réduire les risques occasionnés par ces types de traitement, il serait précautionneux de mettre en œuvre un réel schéma de réduction des déchets.

Ceci passe bien sûr par la réduction à la source mais également par la mise en place d'outils de proximité favorisant le tri sélectif, encore trop absents sur notre territoire, et par la valorisation des déchets. Trop de filières aujourd'hui ne sont pas exploitées. L'intention est là mais les actes ne suivent pas.

D'autre part, nous tenons à rappeler que durant de nombreuses années, les mésangéens ont subi risques et préjudices, par une gestion non-conforme du site et un flux important de véhicules.

Ce n'est qu'après une mobilisation publique que les élus en place ont commencé à prendre des mesures qui restent encore insuffisantes.

Chaque collectivité du Pays d'Ancenis doit prendre ses responsabilités. Dans ce sens, une solution pourrait être l'existence de différents sites de capacité moindre, sur plusieurs

communes, réduisant ainsi les risques engendrés à la population et diminuant également les transports autre source de nuisance.

Chaque conseil municipal des communes de la COMPA doit se positionner publiquement sur le devenir du traitement des déchets.

Nous espérons une prise de conscience de votre part.

Recevez, «Civilité», nos salutations citoyennes.

Pour Les élus MCS